

## Appel à projets 2020

### « Fonds Mobilités Actives – Continuités Cyclables »

#### Mémo récapitulatif

**Attention !** Ce document ne remplace pas le cahier des charges (CdC) et ses 6 annexes qui seuls font foi et se trouvent sur internet : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e1>

★ : Ce symbole indique la présence de précisions/modifications par rapport à l'AaP de 2019.

**Pour qui ?** Tout MOA public : collectivités (y.c. Départements) ; groupements de collectivités (même sans personnalité juridique propre) dûment habilités à représenter les MOA ; AOM ; EPCI.

**Dans quel but ?** « soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur liée à la résorption d'une discontinuité. »

★ **Quelle procédure ?** Le dossier doit être constitué conformément au cahier des charges et à ses annexes. En particulier, la forme que pourra prendre le dossier est détaillée à l'annexe 2 du CdC. Il devra obligatoirement être déposé sur le site suivant (du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 mai 2020) : <https://www.demarchessimplifiees.fr/commencer/aap-continuites-cyclables2020>

★ **Quelle participation de l'AaP ?**

AaP FMA-CC Taux d'aide maximum	Projet dans une UU ≥ 100k habitants	Projet dans une UU < 100k habitants	Projet en Outre-Mer
Règle générale	20% max	40% max	60% max
Si engagement SRAV*	+10%	+10%	+10%
Soit taux maximum	<b>30% max</b>	<b>50% max</b>	<b>70% max</b>

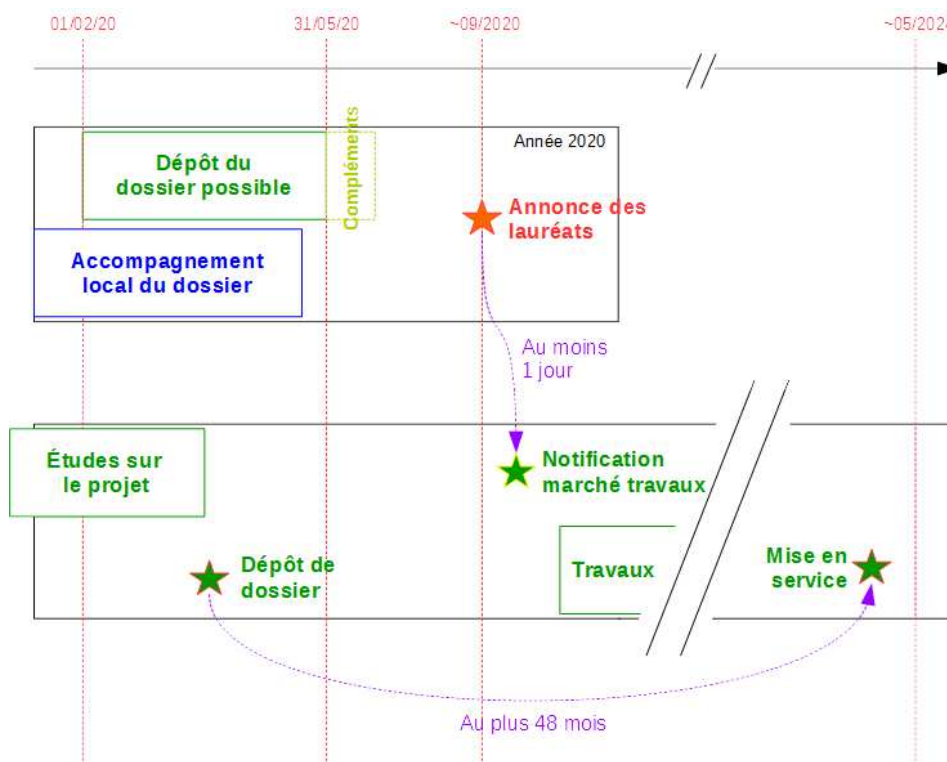
L'annexe 6 du CdC vous indique dans quelle catégorie votre projet se situe.

\*SRAV : démarche « Savoir rouler à vélo » : <http://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo-11453/>

**Quels projets ?** Tout projet ne répondant pas aux critères suivants est inéligible :

- ★ • Discontinuité d'itinéraire cyclable pour mobilité du quotidien (ex : franchissement de carrefour complexe, ouvrage de franchissement, ou discontinuité linéaire inférieure à 2 km en urbain ou 3 km ailleurs). *NB : voir description exhaustive et exceptions dans le CdC (C.4 p5 et E.1 p9) ;*
- ★ • Premier marché de travaux à notifier après l'annonce des résultats ;
- ★ • Demande de subvention comprise entre 50k€ et 5M€ ;
- Mise en service prévue dans les 48 mois après dépôt de dossier ;
- Respect des recommandations techniques du CEREMA (annexe 3 CdC). *NB : Tout écart doit être fortement justifié*

## Un résumé ?



## D'autres soutiens financiers ?

Il est rappelé que la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** agit de manière complémentaire. Elle peut notamment financer des aménagements non éligibles, co-financer des aménagements éligibles particulièrement structurants, ou encore des investissements en faveur du SRAV (piste d'entraînement, vélo et équipements pour les enfants, ...).

→ *Rapprochez-vous de vos préfectures de département ou sous-préfectures d'arrondissement.*

Le programme **Alveole 2** peut aussi permettre de financer les stationnements de vélo.

→ *Plus d'informations sur : <https://programme-alveole.com/>*

Pensez également à vos référents habituels (Feder, Région, Départements, Préfectures, etc.).

## Des questions ?

Vous pouvez toujours adresser vos questions à la boîte suivante :

[aapmobactives@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aapmobactives@developpement-durable.gouv.fr)

Vous avez également des contacts locaux :

*Pour les Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence :*

**Paul FRAISSE**

[paul.fraisse@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:paul.fraisse@hautes-alpes.gouv.fr)

*Pour le Vaucluse :*

**Samuel BOUSQUET**

[samuel.bousquet@vaucluse.gouv.fr](mailto:samuel.bousquet@vaucluse.gouv.fr)

*Pour les Bouches-du-Rhône :*

**Corinne PODLEJSKI**

[corinne.podlejski@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:corinne.podlejski@bouches-du-rhone.gouv.fr)

*Pour les Alpes-Maritimes :*

**Philippe BOURDIAUX**

[philippe.bourdiaux@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:philippe.bourdiaux@alpes-maritimes.gouv.fr)

*Pour le Var :*

**Gaëlle BRUNERIE**

[gaelle.brunerie@var.gouv.fr](mailto:gaelle.brunerie@var.gouv.fr)

*Pour la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur :*

**Élodie BOUÉ**

[elodie.boue@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elodie.boue@developpement-durable.gouv.fr)